



Paris, le **08 MARS 2017**

Le garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur l'Inspecteur général de la justice

OBJET : Féminisation des métiers du ministère de la justice.

En application de la circulaire du Premier ministre du 23 août 2012, Marie-Françoise Lebon-Blanchard, inspectrice générale adjointe, a été nommée, le 7 mars 2014, en qualité de haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du ministère de la justice. Par lettre de mission du 16 juillet 2014, il lui a été demandé de proposer toute mesure utile à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Par note du 16 juillet 2014, l'ensemble des directeurs ont été également sollicités pour lui apporter leur soutien.

Par courrier en date du 13 mai 2016, le Premier ministre a par ailleurs demandé que soient développés les réseaux de femmes au sein de la fonction publique avec l'appui de la mission à la rénovation de l'encadrement dirigeant de l'Etat. Il a sollicité la coordination de la constitution de ces réseaux, afin de leur donner une portée accrue.

Le ministère de la justice, comme l'ensemble des ministères, doit enfin rendre publique chaque année une feuille de route de l'égalité. Ainsi quatre documents ont été formalisés depuis 2013, afin de rendre compte tant des choix de ressources humaines, toutes directions confondues, que des politiques publiques menées en matière de droits des femmes.

En parallèle de ces évolutions, une étude du CEVIPOF reprise par le rapport du Conseil Supérieur de la Magistrature de 2012 retenait, s'agissant plus particulièrement du corps des magistrats, que « la féminisation de la magistrature française constitue le trait premier de l'évolution du corps depuis la Seconde Guerre Mondiale » et constatait paradoxalement une absence totale de prise en compte des aspects de genre dans la gestion des ressources humaines du corps.

Des constats similaires sont faits par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, représentée à près de 60 % par des femmes lors d'une analyse faite en juillet 2013.

Le rapport du CEVIPOF, qui proposait notamment des recommandations pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions hiérarchiques élevées, n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre ni n'a été suivi d'analyses complémentaires sur la forte féminisation des métiers de la justice.

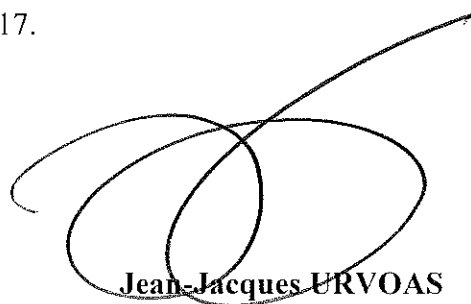
Ce travail d'analyse étant devenu indispensable, vous mènerez cette expertise en fonction de trois volets identifiés :

- **la mixité des métiers.** Il s'agira d'expliquer l'attractivité des métiers du ministère pour les femmes et *a contrario* de mettre à jour les mécanismes qui en écartent les hommes. Considérant que la mixité est gage d'une représentation juste de la société, des propositions concrètes doivent être formulées afin d'agir à long terme sur un retour à la mixité pour les professions de la justice qui affichent plus de 60 % de l'un ou l'autre sexe ; des préconisations aux fins d'une plus grande sensibilisation des viviers devront également être faites ;
- **l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.** Enjeu commun aux femmes et aux hommes, il s'agira de relever les besoins consécutifs à l'évolution des attentes en ce domaine, d'identifier les mesures d'accompagnement nécessaires en l'absence desquels la recherche d'équilibre devient source d'inégalité professionnelle, et de vérifier l'adéquation des réponses apportées par le ministère au plan social ; ce volet vous amènera à envisager une adaptation des règles statutaires applicables notamment en termes de mobilité ;
- **les responsabilités paritaires.** Il s'agira d'expliquer la faible proportion de femmes nommées aux postes de responsabilité les plus importants de la justice. Considérant que la répartition paritaire des responsabilités est gage d'efficacité et de performance des organisations, des propositions concrètes seront formulées afin d'agir à long terme sur un accès équilibré entre les deux sexes aux fonctions de direction et de management. L'éventualité de mesures positives devra être abordée également au regard des spécificités des différents corps, et notamment statutaires s'agissant des magistrats, compte tenu principalement de l'indépendance du corps.

Votre rapport intégrera tous éléments permettant de garantir le suivi des mesures qui pourraient être prises à la suite de vos préconisations.

Cette mission pourra notamment s'appuyer sur des auditions d'universitaires, sur les travaux déjà menés au sein des directions notamment à la suite de la note du 16 juillet 2014 précitée, sur les missions confiées à la haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les quatre feuilles de route de l'égalité formalisées par le ministère depuis 2013 et sur le réseau de femmes de justice, ainsi que sur toutes les personnalités extérieures, notamment d'autres ministères, susceptibles de permettre de construire une politique publique en la matière au sein du ministère de la justice.

Votre rapport devra me parvenir au plus tard le 15 juin 2017.



Jean-Jacques URVOAS